

**PROagri**

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Dossier Loi sur l'eau

# FORAGE-Puits

## Complément DREAL

EARL BLAISE

35 Route de Maulaix

58250 LA NOCLE MAULAIX

**DOSSIER SUIVI PAR :**

**Thierry FERRAND**

Mail : [thierry.ferrand@chambagri.fr](mailto:thierry.ferrand@chambagri.fr)

Tel. : 03.86.93.40.63 OU 06.45.16.33.19



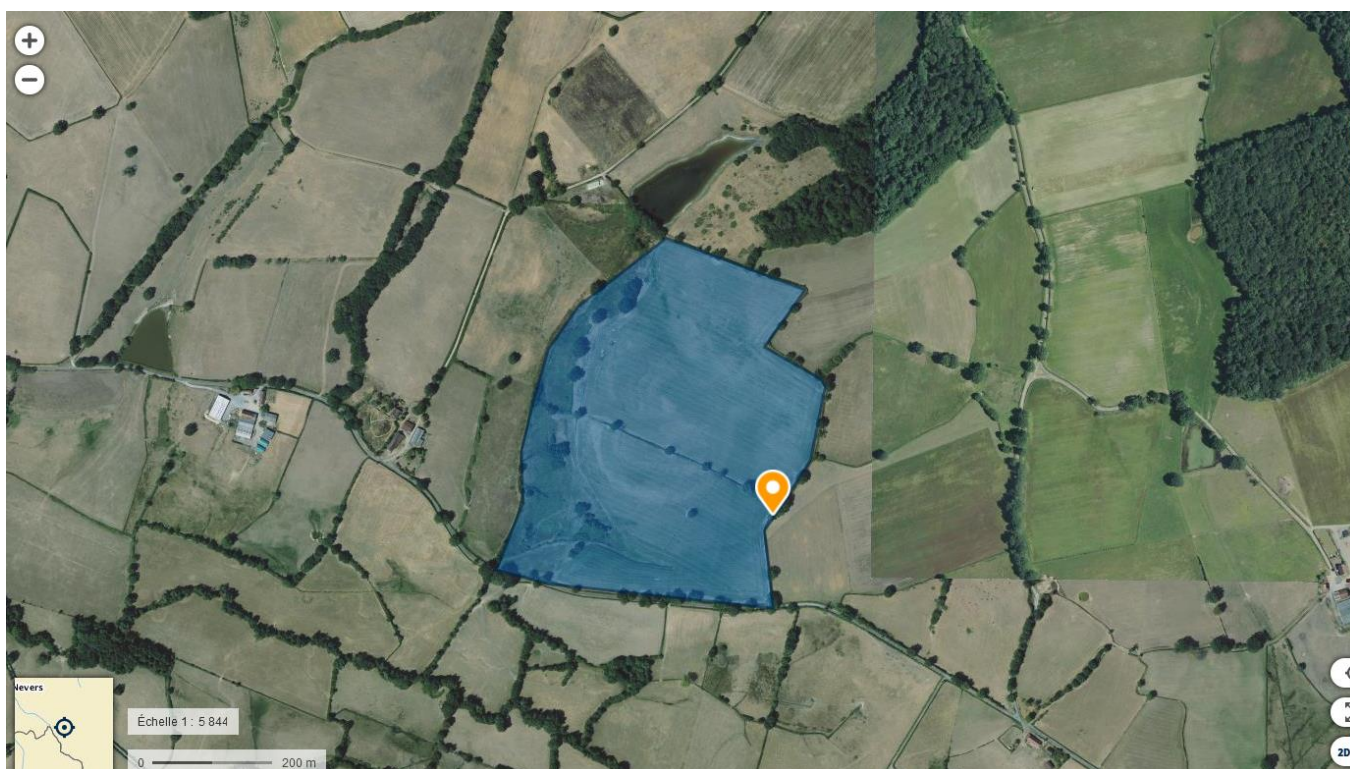
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NIÈVRE

<b>I. Introduction, pétitionnaire de l'opération</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. Objectifs	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>II. Renseignement sur le projet</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. Finalité du projet	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. Localisation des travaux	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3. Raisons pour lesquelles le projet est retenu	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4. Propriété des parcelles	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5. Entreprise retenue pour les travaux	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>III. Identification des enjeux</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. Bassin hydraulique	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. Localisation du projet par rapport à l'enjeu eau	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3. Localisation par rapport aux enjeux relatifs à la biodiversité et aux zones humides	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4. Localisation du projet par rapport aux zonages réglementaires liés à l'urbanisation	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5. Localisation du projet par rapport aux risques d'inondations	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6. Localisation du projet par rapport aux mouvements de terrain	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>IV. Rubrique nomenclature eau, évaluation des incidences NATURA 2000</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7. Rubrique nomenclature eau	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
8. Evaluation des incidences Natura 2000	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>V. Descriptif du forage</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. Carte de situation du forage – distance réglementaire	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. Contexte géologique et hydrogéologique	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>VI. Préconisations techniques : Conception du forage</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>VII. Evaluation des incidences NATURA 2000 et prise en considération de la Doctrine ERC</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. Valeur paysagère du site	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. Biodiversités remarquables et ordinaires	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3. Zones Humides	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>VIII. Compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1. 7A Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. 7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins en périodes de basses eaux	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>IX. Incidences du forage sur les autres captages à proximité</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>X. Conclusion</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>XI. Annexe</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

# I. Localisation de l'implantation du forage par rapport à la zone humide

Des sondages ont été réalisés auparavant sur la globalité de la parcelle et révèlent que la zone humide est étendue sur l'entièreté du parcellaire où se situe le forage. De ce fait sur cette partie, le décalage du forage n'aurait aucune diminution d'impact sur la zone humide.

La **carte 1** localise la zone humide par rapport au forage.



CARTE 1. LOCALISATION DE LA ZONE HUMIDE PAR RAPPORT AU FORAGE

## II. Dispositions forages par rapport à la zone humide et à la réglementation

Pour éviter la pollution de la nappe d'eau par rapport à l'eau de surface provenant de la zone humide, un capot étanche sera positionné évitant la rentrée d'eau de ruissellement en hiver ou lors d'orages.

De même, une cimentation (à définir sur le terrain) sera réalisée déconnectant entièrement le forage de potentiels percolations d'eaux de surface jusqu'à arriver à une couche imperméable. Le terrain définira grâce au pré-forage la profondeur à cimenter. Elle sera inscrite dans le rapport de fin de travaux avec les tests de pompage.

Le forage sera équipé d'un compteur volumétrique qui sera relevé mensuellement (plus pendant les périodes de crises) et les index compteurs de début et de fin de campagne seront envoyés à la DDT lors de l'envoi de la demande groupée annuelle temporaire d'irrigation de l'ADMIEN.

## III. Période de prélèvement d'eau

L'eau ne sera pas prélevée toute l'année mais seulement dans les campagnes d'irrigations allant au plus extrêmes d'avril à octobre. Il n'y aura ainsi aucun prélèvement dans la période hivernale.

Pour ce qui est de l'irrigation, la rampe fera le tour du parcellaire en 4 jours. Par la suite, l'irrigation dépendra du nombre de tour d'eau dans la campagne ( en fonction donc de la culture et du climat).

## IV. Consommation d'eau

Les mesures prises pour la consommation d'eau sont les suivantes :

- Installation d'une rampe de dernière génération permettant un contrôle total de l'irrigation et une économie d'eau significative.
- Adhésion au bulletin irrigation de l'ADMIEN avec la mise en place d'irrigation de précision grâce à des OAD (Outils d'Aide à la Décision) pour éviter tout gaspillage de l'eau inutile.

Les cultures irriguées seront multiples allant de cultures de printemps (blé, orge, ...) à d'été (tournesol, maïs, soja ...) et ceci selon les rotations culturales. Il est à noter que l'EARL BLAISE est une exploitation de polyculteur – éleveur, ainsi elle cherche à avoir une autonomie dans l'alimentation de son cheptel de bovins. Cette irrigation sur de nouvelles parcelles permettra significativement à s'en rapprocher.

# V. Forages autour du projet

Selon le site du BRGM (Infoterre), il n'existe pas d'autres forages documentés proche du projet à part le captage AEP documenté dans le Dossier Loi sur l'Eau.

Il serait intéressant comme cité dans ledit dossier de suivre l'impact du forage lors des tests de pompages grâce au captage AEP pour éviter tout impact sur ce captage.